



Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 16 septembre 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 10 septembre 2026 Publication de la convocation le : 11 septembre 2026

Etaient présents :

M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, M. Thierry CAPRON, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, Mme Linda RIOU, M. Paul LADMIRAULT, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :

Mme Nadine JUDE a donné procuration à Mme Malika REDAOUIA
M. Laurent FAURE a donné procuration à M. Florent LARDIC
M. Pascal MENDILI a donné procuration à M. Grégoire DIRSON

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Mme Armelle BRARD

Date de transmission au contrôle de légalité : 23 SEP. 2026

Date de publication : 23 SEP. 2026

Délibération n° 2026-149 : Tarifs municipaux

Rapporteur : M. Florent LARDIC

Monsieur le maire propose à l'assemblée de modifier certains libellés de tarifs inscrits dans la grille municipale afin de prendre en compte de nouveaux cas de figure :

- Marché de Noël : occupation du domaine public (avec chalets, sans chalet)
- Caution : chalets.

Pas de modification des montants. Grille de tarifs municipaux jointe en annexe.

Vu la délibération DE2026-012 du 21 janvier 2026 portant approbation des tarifs municipaux,

Vu l'avis favorable unanime de la commission finances, RH, administration générale et gestion des risques du 2 septembre 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver la grille des tarifs municipaux telle que proposée ;
- Autoriser Monsieur le maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC



La Secrétaire de séance,
Armelle BRARD